

Montréal, le 31 août 2012

Par dépôt électronique

M^e Denis Falardeau
ACEF de Québec
570, rue du Roi
Québec (Québec) G1K 2X2

Me Éric Fraser
Affaires juridiques – Hydro-Québec
75, boul. René-Lévesque Ouest, 4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour
l'année tarifaire 2013-2014
Dossier de la Régie : R-3814-2012**

Chers confrères,

La Régie de l'énergie (la Régie) accuse réception de la demande d'extension de délai de l'ACEF de Québec en vue du dépôt de sa demande d'intervention dans le dossier mentionné en titre.

La Régie acquiesce à cette demande. Toutefois, pour ne pas affecter le déroulement du dossier, la Régie fixe l'échéancier suivant à cet égard :

6 septembre 12h : dépôt de la demande d'intervention de l'ACEF de Québec;
7 septembre 12h : dépôt des commentaires du Distributeur;
10 septembre 12h : dépôt de la réplique de l'ACEF de Québec.

Veuillez agréer, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/as